Zeitschrift: Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Herausgeber: Société Vaudoise des Sciences Naturelles
Band: 56 (1925-1929)
Heft: 219

Artikel: Le peuplement des rives du Léman
Autor: Biermann, Charles
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271613

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le peuplement des rives du Léman

PAR

Charles BIERMANN

(Séance du 26 janvier 1927.)

La première étude d'ensemble consacrée à un lac, celle de Forel sur le *Léman*, s'est occupée de l'influence que la nappe d'eau pouvait avoir sur le peuplement humain de ses rives. Forel dit [1]: « Le voisinage du lac attire les humains ». Il dit plus loin [2]: « Cette plus grande attraction de la rive du lac est apparente dans les trois cantons principaux du Léman, Vaud, Genève, la Savoie. On trouverait certainement des faits analogues au bord des autres lacs de notre Europe centrale. » Enfin [3], il explique cette attraction par « les facilités de la pêche, dans les temps primitifs, l'ouverture d'une route toute tracée à la limite de la grève et des forêts, plus tard la meilleure viabilité des routes longeant le lac, ou les possibilités de la navigation, l'excellente défense militaire contre les agressions venant de terre ferme... »

Forel démontre cette attraction en traçant deux zones, l'une immédiatement voisine du lac, s'étendant à partir de la rive sur une largeur de 2,5 km., l'autre extérieure à la première et d'une largeur égale. Il calcule pour la zone riveraine une population de 246 296 habitants en décembre 1900 [4], pour la zone qu'il appelle campagnarde 43 938 seulement, soit une densité de 570 habitants par kilomètre carré dans la première zone, 93 dans la seconde. Même en éliminant les villes de 4000 ha-

[1] Le Léman III, p. 510.
[2] » III, p. 512.
[3] » III, p. 515.
[4] Forel III p. 510 dit : le recensement de fin décembre 1900. Ce n'est pas tout à fait exact ; le recensement suisse s'est opéré le *1er* décembre 1900 ; celui de France le *1er mars 1901*.

bitants et plus, ainsi que les régions des bords du haut lac, dont l'hinterland est inhabitable parce que trop montagneux, on obtient encore 50 276 habitants en première zone, 36,501 en seconde.

En reprenant les mêmes calculs à l'aide des résultats des recensements de 1920-1921, on obtient une proportion sensiblement égale, avec 313 042 habitants en première zone, 51 464 en seconde.

Malgré cette confirmation, il ne me paraît pas possible de souscrire entièrement à la proposition de Forel, sur l'attraction du lac. Il suffit en effet de se rendre en bateau à vapeur d'Ouchy à Genève pour constater la rareté des débarcadères, plus encore la rareté des villages établis sur les bords mêmes du lac. Aucune station entre Morges et Saint-Prex, aucune entre Saint-Prex et Rolle, entre Rolle et Nyon, sur 5, 10 ou même 12 km. de distance. Plus loin, pour Céligny, Genthod, il y a bien des débarcadères, mais les villages eux-mêmes sont trop éloignés pour être visibles du bateau. Si l'on suit la route de terre, on ne touche guère encore que des villes, plus ou moins grandes, actives et prospères comme Nyon, ou réduites à 500 habitants comme Coppet. On ne laisse même pas de villages entre la route et le lac, à l'exception de Saint-Sulpice et de Buchillon. Bref, les villes mises à part, et dont nous reparlerons plus loin, il y a en général 1 km. au moins entre le lac et les premiers villages. Si Forel avait choisi 1 km. pour la largeur de chacune de ses zones, — en fait, pourquoi a-t-il choisi 2,5 km.? n'est-ce pas une mesure arbitraire? — il aurait dû constater que la zone la plus rapprochée du lac, entre Lausanne et Genève, était sans villages. Peut-on parler dans ce cas d' « attraction de la rive du lac »? Peut-on parler de « la meilleure viabilité des routes longeant le lac [5], ou des possibilités de la navigation »?

Le niveau du lac étant à l'altitude de 375 m. dans les cartes suisses, les villages de la première zone se trouvent entre 400 et 450 m. Il existe entre ces deux niveaux, dans toute la région qui nous occupe, une rupture de pente; la déclivité, assez forte du côté lac, s'adoucissant pour former un replat, une banquette, avec parfois même une contre-pente. C'est

[5] La grand'route actuelle, voisine du lac, est de construction plus récente (époque bernoise); l'ancienne route (Vy d'Etraz) passait au pied de la Côte.

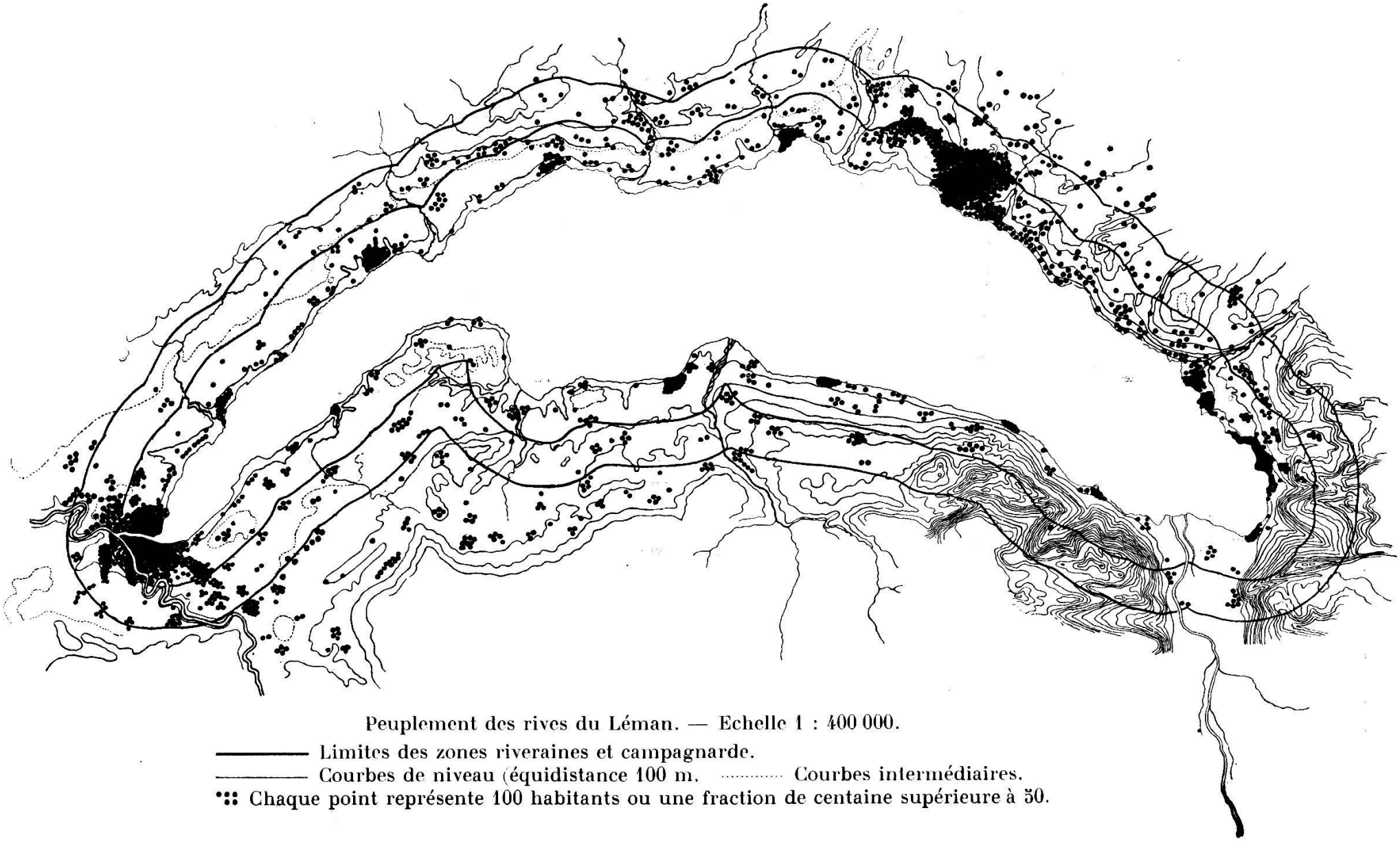

Peuplement des rives du Léman. — Echelle 1 : 400 000.

——— Limites des zones riveraines et campagnarde.

——— Courbes de niveau (équidistance 100 m. ····· Courbes intermédiaires.

•:: Chaque point représente 100 habitants ou une fraction de centaine supérieure à 50.

sur ce relief plus favorable que se sont établis la plupart des villages, les uns entre 400 et 410 mètres, altitude moyenne de la terrasse dite de 30 m., témoin d'un ancien niveau, supérieur, du lac, les autres vers 430 m., où la banquette n'avait pas été signalée jusqu'ici. Au delà de 440-450 m., le versant de la vallée du Léman se redresse de nouveau, plus ou moins brusquement, le plus vivement dans la région qui mérite son nom de la Côte; les pentes inférieures de la Côte sont plantées en vignes au milieu desquelles sont des villages prospères; la population de ces villages a une densité plus élevée que celle des villages campagnards, et contribue pour une grande part à la supériorité de densité de la première zone. Au-dessus de la Côte, l'altitude n'est plus si favorable, elle s'élève même, à Essertines, à 730 m.; nous nous rapprochons du Jura aux vastes forêts, ou bien nous pénétrons sur le Plateau, d'où la vigne est exclue. Le peuplement y est moins dense que dans la région viticole, mais est comparable à celui des rives du lac.

Si la majorité des villages du vignoble appartient à la première zone, il en est aussi qui ressortissent à la deuxième, et, dans ce cas-là, la deuxième zone se présente avec une densité de population plus forte que la première; ainsi en arrive-t-il pour Begnins et Vich, Bursins, Aubonne et Lavigny, Villars-sous-Yens. L'idée de placer la ligne de démarcation entre les deux zones à une distance invariable de la rive du lac, sans tenir compte des régions naturelles, paraît donc peu heureuse.

Car la loi qui préside à la répartition de la population dans ces régions n'est pas celle de la distance au lac; c'est celle des formes du relief. Le peuplement recherche, pour s'y fixer, les collines et versants à pentes douces, à l'exclusion des talus trop abrupts, tels qu'il s'en trouve tant au bord du lac qu'à l'intérieur; il se concentre dans la première zone entre les falaises d'érosion lacustre et les escarpements de la Côte. Plutôt qu'attraction, il faudrait parler de refoulement loin du lac. Dans la seconde zone, on trouve sur le Plateau des surfaces d'allure favorable; mais l'altitude est plus élevée et n'autorise pas des cultures aussi rémunératrices.

Sur l'autre rive du lac, entre Thonon et Genève, on fait des constatations sensiblement analogues. Dans le profond golfe de Coudrée, aucun village au bord du lac; c'est à peine même si du bateau l'on en distingue à l'intérieur, derrière le fouillis

des arbres. Après les deux villages riverains d'Yvoire et de Nernier, nouvelle solitude jusqu'à Hermance. Les villages suivants sont tous sur la hauteur et ne détachent à la rive que des hameaux, des maisons éparses. Ce sont des distances de 15, de 8, de 10 km. sans agglomération humaine.

La région genevoise mise à part, la première zone a, avec 4209 habitants, une population à peine supérieure à celle de la seconde zone, qui en a 3205 [6]. Mais elle a aussi une superficie plus étendue, à cause de la saillie de la presqu'île d'Yvoire. La densité de la population y est par suite, avec 66 habitants au kilomètre carré, un peu inférieure à celle de la seconde zone, qui est de 74. C'est dans la première zone qu'on rencontre les densités locales les plus faibles, à Escenevex, à Chens, à Messery. Il ne peut être question ici d'attraction exercée par le lac.

Le relief est différent de celui de la rive opposée. La montée est beaucoup plus brusque à partir du lac et la terrasse de 30 mètres est à peine indiquée. En revanche, Thonon est bâti sur une terrasse de 60 mètres au-dessus du lac. La presqu'île d'Yvoire est une sorte de plateau à l'altitude voisine de 450 mètres. Ce plateau s'incline doucement vers l'intérieur. Le mont de Boisy (735 m.) sépare cette première dépression, utilisée par la route Thonon-Genève, d'une seconde, un peu plus élevée (540 m.), par où passent le chemin de fer et la route Thonon-Annemasse-Saint-Julien. Celle-ci est dominée par les Préalpes savoyardes elles-mêmes, auxquelles appartiennent les monts d'Hermone et les Voirons. Jusqu'au pied de la montagne, le relief est donc, le mont de Boisy mis à part, assez peu accidenté et rien ne sollicite spécialement le peuplement. Aussi celui-ci est-il réparti assez régulièrement sur toute la région, sans tenir aucun compte de la distance au lac.

Le relief commande donc, ici comme à la Côte, la répartition de la population. Mais comme les formes favorables au peuplement sont plus étendues, il n'y a pas de condensation de la population par refoulement, la distribution est plus régulière. Avec l'altitude, la densité diminue rapidement.

Voilà pour la région occidentale de la vallée du Léman, constituée en profondeur par des roches relativement tendres,

[6] En retranchant à cette zone les chiffres relatifs à Veigy-Foncenex, placé dans l'hinterland de villages riverains genevois.

les mollasses tertiaires, en surface par des dépôts glaciaires que l'érosion, faiblement sollicitée par le relief, a entamés à peine.

A l'est, l'altitude se relève rapidement et jusque dans le voisinage immédiat du lac. Le plateau de Thollon, avec 1000 mètres de hauteur moyenne, appartient à la première zone; les rochers de Mémise (1680 m.), le pic de Borée (1980 m.), à la seconde; la dent d'Oche, avec 2225 m., n'est pas loin de celle-ci. Le Grammont (2175 m.) a son sommet dans la seconde zone, ses flancs escarpés et boisés dans la première.

Au delà de la plaine du Rhône, les monts d'Arvel, le signal de Malatrait, les rochers de Naye (2045 m.), la dent de Jaman (1879 m.) et les hauts vallons qui les séparent, de l'Eau-Froide, de la Tinière, de la Veraye, occupent toute la seconde zone et leurs contreforts s'étendent même dans la première.

Ces hauteurs, si rapprochées du niveau de base qui est le lac, supposent des déclivités formidables. Le Blanchard tombe en effet sur Saint-Gingolph par une pente moyenne de 68 pour cent; le versant du Grammont a au moins 56 pour cent d'inclinaison. Des Dentaux, extrémité occidentale des rochers de Naye, le versant qui descend au lac a en moyenne 43 pour cent d'inclinaison, mais le tronçon inférieur, qui domine immédiatement le château de Chillon, a une pente de 79 pour cent; le versant nord-ouest du mont d'Arvel descend vers Villeneuve avec une inclinaison de 100 pour cent environ.

L'altitude et la déclivité s'allient pour rendre inhabitables non seulement la seconde zone, mais encore une bonne partie de la première, ne laissant libres pour l'établissement que les terrasses d'alluvions modernes, constituées surtout par les deltas torrentiels. Les localités sont petites, peu nombreuses, et quand elles réussissent, comme à Montreux, à s'étendre d'un delta à l'autre, elles forment une agglomération longue et étroite. Ici, au contraire de la Côte, c'est la rive même du lac qui est habitée; c'est qu'elle est la moins déclive.

A partir de Montreux vers l'ouest, les montagnes s'abaissent de moitié, leur versant s'adoucit, la contrainte qu'elles exercent sur le peuplement s'atténue, quelques villages se présentent sur la ligne de démarcation entre la première et la seconde zones.

Il s'agit bien de contrainte et non pas d'attraction par le lac. La plaine du Rhône le démontre; le relief y est inexistant. Sauf Villeneuve, qui participe déjà de la nature de Montreux,

les villages s'éloignent du lac, et la densité de la population s'accroît en raison de la distance. Le Rhône même est moins craint que le lac, comme le prouve l'exemple de Chessel, tout voisin du fleuve. Celui-ci est repoussé vers la rive gauche par ses affluents des Alpes vaudoises; aussi les villages de cette rive, les Evouettes, Port-Valais, le Bouveret s'adossent à la montagne pour l'éviter.

L'altitude et le relief combinent leurs effets d'une autre manière à Lavaux. La seconde zone y est un plateau, qui s'égoutte encore du côté du nord, vers la Broye, l'Aar et le Rhin. C'est dans la région lémanique une relique de l'époque antérieure au creusement du Léman, alors que le Rhône, la Dranse et leurs affluents s'écoulaient vers le nord, vers la dépression subjurassienne. Et les cours d'eau y présentent bien les caractères d'une décapitation; la Mortigue est une « eau morte », qui se traîne dans une vallée trop large pour elle, marécageuse; le paysage est indécis, jusqu'à la coupure brusque qui marque le versant du Léman. Celui-ci, au contraire, a un aspect jeune, avec des pentes abruptes, qui atteignent, sous le Signal de Chexbres, une déclivité de 62 pour cent. Pas de terrasse lacustre, pas de cône torrentiel, sauf celui de la minuscule Gérine, sur laquelle est bâti Cully, car les cours d'eau ont vu leur domaine réduit par la culture de la vigne, ils coulent souvent entre de hauts murs et plusieurs, faute d'affluents, ont disparu.

Malgré ce relief si défavorable, Lavaux est beaucoup plus peuplé que le plateau du Jorat; celui-ci est en effet trop élevé, étant compris entre les altitudes de 700 m. à Forel, à 890 m. à Savigny. Lavaux, bien abrité, bien exposé au soleil et à la réverbération du lac, est un pays de cultures riches. Le Jorat ne fut longtemps qu'une forêt où des défrichements individuels ouvrirent des éclaircies de plus en plus nombreuses; les « chalets » ou « fruitières », qui portent encore les noms de leurs premiers propriétaires, sont disséminés sur tout le plateau. A Lavaux, il y a aussi des maisons isolées, parce que le relief se prête rarement à l'établissement de villages. Il y a cependant aussi quelques villages, aux maisons très serrées, faute de place, aux rues étroites. Il est remarquable que ces villages sont situés en plein versant, à 80 ou 100 mètres au-dessus du niveau du lac. Quelques-uns, Epesses, Aran, Savuit, bénéficient d'une petite plate-forme qui paraît être

le bourrelet d'une masse de glissement [7]. Les autres se cramponnent à la pente et leurs rues sont des plus déclives. Peu au-dessus du lac se trouvent Villette, localité ancienne, mais qui a perdu de son importance au profit d'Aran, plus haut, et Saint-Saphorin, type de village fortement étagé. Quant à Rivaz, malgré son nom, il n'est pas sur la rive, mais à cinquante mètres au-dessus.

L'altitude élevée des versants de la vallée est donc le fait caractéristique de la région du haut lac. Cause d'inhabitabilité totale pour les hauteurs des Préalpes, elle a une influence encore très sensible sur le Plateau vaudois, qui se dresse au plus haut dans le voisinage immédiat du Léman. La population, refoulée des hauteurs, descend, à Lavaux, jusqu'à mi-côte, ailleurs jusqu'à la rive du lac, où elle trouve les plates-formes nécessaires à ses établissements, plates-formes très étroites qui donnent aux villes et villages une forme linéaire. Entre Veytaux et Villeneuve, où les Préalpes s'élèvent brusquement du lac, la ligne de peuplement s'amincit au minimum, les maisons sont poussées à la rive par la montagne, et le château de Chillon ne trouve une assiette suffisante que sur un îlot rocheux.

Nous pouvons conclure que, les villes mises à part, la première zone ou zone riveraine de Forel manifeste sur la seconde, ou zone campagnarde, une supériorité de peuplement générale, mais non pas constante, qui s'accentue dans les reliefs montagneux, qui disparaît sur les plateaux ou dans les plaines; que cette supériorité, quand elle existe, est due également à une altitude plus basse, favorable à la vigne, culture riche; enfin que, dans l'intérieur de la première zone, on préfère en général à la rive du lac les terrasses en retrait et à une hauteur de 30 à 100 mètres au-dessus de l'eau, le peuplement riverain étant particulier aux régions montagneuses du haut lac.

Fait de relief et d'altitude, le peuplement de la région du Léman est en somme celui d'une vallée, dont les versants, plus ou moins escarpés, se prêtent plus ou moins bien à l'établissement des groupes humains, tandis que la plaine centrale est inhabitable. Dans une vallée sans lac, comme celle du Valais entre Martigny et Brigue, la population se rap-

[7] A Epesses, le sol continue à glisser.

proche encore plus du pied des versants, et le site préféré est au contact de la plaine et de la montagne. Les cônes de déjection sont recherchés pour leur déclivité plus douce que celle des parois de la vallée et pour leur élévation au-dessus de la zone inondable. Il y a même, toujours sans tenir compte des villes, des localités qui s'avancent jusque dans la plaine, quand elles croient n'avoir rien à craindre des inondations; ainsi Granges, entre Sion et Sierre. La zone habitable est, dans la région du Léman, bien plus limitée que dans le Valais: le peuplement est refoulé aussi bien par le lac que par la montagne, et s'il y a condensation de la population dans la première zone, c'est par contraction et non par attraction.

Le lac n'exerce-t-il donc aucun attrait sur ses riverains? Un petit nombre de villages peuvent être qualifiés de lacustres, c'est-à-dire qu'ils sont si rapprochés du lac, au point que leurs maisons y baignent leur pied, que le lac participe sans doute à la vie des habitants. On y pêche, on y abreuve le bétail, on y lave le linge, on y circule en bateau. La plupart de ces villages sont sur la rive sud: Saint-Gingolph et Meillerie, Yvoire et Nernier, Hermance. D'autres localités ne sont que des hameaux, émanation de villages et bourgs situés à distance de l'eau; ainsi Amphion, Bellerive, la Belotte, le port de Pully. La pêche en fut d'abord la raison d'être, et elle a toujours passé pour plus productive sur la côte de Savoie. Mais aujourd'hui elle ne présente plus beaucoup d'intérêt. Forel a calculé qu'en 1902 il y avait environ onze cents ou douze cents pêcheurs sur le Léman, dont 500 en Savoie [8]. C'est une proportion de trois ou quatre pêcheurs pour mille habitants de la zone riveraine. Le recensement fédéral de 1900 donne cependant des chiffres plus petits [9]; pour les districts suisses en bordure du Léman, il n'indique que 225 pêcheurs professionnels, soit exactement un par mille habitants. La valeur de la pêche est faible. Forel [10] l'estime pour la même époque à 600-800 000 fr., entre les mains des divers industriels qui la pratiquent. Répartie entre les pêcheurs, cette somme leur donne un revenu annuel moyen de 500 à 800 fr. Ce n'est pas là ce qui peut attirer les populations.

[8] Le Léman III p. 650.
[9] Recensement fédéral de 1900. Troisième volume.
[10] Le Léman III p. 650.

L'attrait du lac s'est exercé essentiellement sur les villes, et il est de nature politique.

Forel [11] s'est occupé des villes du Léman; il appelle de ce nom les localités de plus de 4000 habitants [12], dont il reconnaît le rôle très important dans la supériorité de la première zone. Nous conserverons plutôt au nom de ville le sens qu'il avait au moyen âge; il s'attachait alors aux localités pourvues de certains droits municipaux, entre autres celui de s'entourer de murailles, sans tenir compte du chiffre de leur population. Dans ce sens-là furent villes non seulement Genève et Lausanne, Thonon, Nyon, Morges, Vevey [13], mais encore Villeneuve, la Tour, Cully, Lutry, Saint-Prex, Rolle, Coppet, Versoix.

Ces villes n'ont pas toujours été au bord du lac. Après la période dite lacustre (âges de la pierre, du bronze et du fer), où les palafitteurs s'établirent, entre autres, en face de toutes les villes ci-dessus, Vevey peut-être excepté, le voisinage immédiat du lac semble à peu près désert. Genève est, à l'époque romaine, sur la colline de la Cité, au pied de laquelle vient mourir le lac. Nyon est également sur la hauteur. Lausanne est situé à l'embouchure du Flon, mais ce n'est qu'un « vicus »; Vevey occupe la partie supérieure de la ville actuelle. Villeneuve, qui s'appelle Pennelocus, est sur le sommet du cône torrentiel de la Tinière.

Au début du moyen-âge, Lausanne, probablement détruite par les Alamans, se reconstruisit sur les hauteurs de la Cité qui offraient une défense facile. Mais les sites de ce genre étaient rares sur les bords du Léman. La même préoccupation de sécurité ramena aux siècles postérieurs les villes au bord du lac, dont les eaux constituaient un fossé naturel. C'est ainsi que le comte Thomas de Savoie décida en 1214 la création d'une ville neuve de Chillon, origine de Villeneuve, pour remplacer le bourg de Chillon, trop à l'étroit sur le versant dominant le château. Jusqu'en 1234, les habitants de Saint-Prex étaient disséminés en Dracy (440 m. d'altitude), en Marcy (426 m.) et autour de l'église paroissiale; à cette date, le chapitre de Lausanne, dont ils relevaient, les groupa au bord du lac en un bourg fortifié. En 1297, un autre comte de

[11] Le Léman III p. 151.
[12] On s'arrête le plus souvent au chiffre de 3000.
[13] Forel admet encore Montreux, dont le caractère urbain est récent.

Savoie, Amédée le Grand, et son frère Louis, baron de Vaud, bâtissaient le château et la ville forte de Morges, sur le territoire de Joulens, dont l'église, à 476 m. d'altitude, resta l'église paroissiale de Morges jusqu'à la Réforme. C'est à la fin du XIIIe siècle également que Coppet succède à Commugny (423 mètres) resté cependant chef-lieu de la paroisse jusqu'à maintenant et c'est en 1300 que le bourg fortifié de Coppet est mentionné pour la première fois. Rolle eut jusqu'en 1621 son église paroissiale à Perroy, sur le territoire duquel elle fut bâtie en 1330 par Louis II de Savoie, sire de Vaud [14].

Il est à remarquer que plusieurs de ces nouvelles villes furent créées de toutes pièces, sans qu'un établissement humain antérieur, village ou même hameau, en eût désigné l'emplacement. C'étaient des fondations politiques, destinées à renforcer les châteaux des seigneurs du pays. Ces seigneurs ayant été, pour la plupart, des comtes de Savoie, on peut concevoir leurs villes comme des points d'appui pour leurs conquêtes au nord du lac [15].

A la même époque, des localités déjà établies sur le bord du lac, comme la Tour-de-Peilz, Vevey, Cully, Lutry, Versoix, c'est-à-dire surtout des bourgs des rives les plus montagneuses du Léman, s'entouraient également de murs et affirmaient ainsi leur condition de villes. Les circonstances qui les amènent à se fortifier ne sont pas les mêmes que pour les fondations des comtes de Savoie. Pour plusieurs d'entre elles, il s'agit, bien au contraire, de se prémunir contre les attaques venues du lac, et cette nécessité s'imposera encore plus quand le Léman formera la frontière entre la Savoie et le territoire bernois.

Pour les villes de l'une et l'autre catégorie, le lac n'a pas tant joué le rôle de champ de navigation que celui d'obstacle à la circulation. Il a eu plutôt une action négative que positive.

Ce n'est qu'avec le développement des moyens de transport, qui marque la seconde moitié du XIXe siècle, que le lac prend de l'importance dans la vie des pays riverains. Et encore la circulation nouvelle est, plus que l'ancienne,

[14] Ces renseignements sont tirés du Dictionnaire historique du canton de Vaud, de E. Mottaz.

[15] De même que les colonies européennes, en Afrique ou ailleurs, ont leur point de départ dans des villes de la côte.

terrestre plutôt que lacustre. Forel remarque[16] qu'avec les bateaux à vapeur, les routes de navigation ont diminué de nombre dans le sens transversal. Sur les bords du Léman, la circulation se fait de plus en plus dans le sens longitudinal, parce qu'elle est de moins en moins locale et de plus en plus générale: or ce n'est qu'à l'extrémité méridionale du lac, à Genève, que s'ouvre un peu la barrière de montagnes qui enclôt de toutes parts la région du haut Rhône et que peut passer une route vers les plaines extérieures.

Le chemin de fer recherche le relief le plus aisé. En conséquence, il s'est, dans le bassin occidental du Léman, éloigné du lac. Sur le versant suisse, il suit le bord intérieur de la banquette riveraine, passant ainsi entre les villages de la zone d'altitude 400 à 430 m. et ceux de la zone de 450 m. et au delà, en desservant et les uns et les autres. Il y a 29 arrêts des trains légers entre Lausanne et Genève, contre 9 des bateaux de la Compagnie de navigation. Ce n'est qu'à partir de Nyon que la ligne ferrée, s'abaissant lentement pour rejoindre le niveau de la gare de Genève, se rapproche du lac.

En Savoie, le chemin de fer s'éloigne délibérément du lac à partir de Thonon, jusqu'à 7 km. de distance, délaissant ainsi non seulement la première zone de Forel, mais encore la seconde. C'est la preuve que le voisinage du lac n'avait pas intérêt à être desservi.

Dans le bassin oriental du Léman, le relief commande également le tracé de la voie ferrée. A Lavaux, toute terrasse naturelle manque; il a fallu en créer une, sur enrochement et quai, entre Epesses et les Gonelles. La même situation se présente entre Veytaux et Villeneuve, sous les bois de Chillon. Dans ces deux tronçons, longs l'un de 7 km. environ, l'autre de 1 km., la voie court immédiatement au bord du lac. Dès Cully, le chemin de fer s'élève peu à peu sur le versant pour rejoindre le niveau de la gare de Lausanne. Entre Vevey et Montreux, il coupe les deltas des torrents des Préalpes à leur tête. La ligne passe donc tantôt au-dessus, tantôt au-dessous des localités riveraines, mais toujours à faible distance du lac. Sur la côte savoyarde, le chemin de fer suit aussi de près le bord du lac.

Le chemin de fer a imprimé un rapide essor à quelques

[16] Le Léman III p. 568.

localités privilégiées: Genève, où se réunissent les routes des deux rives du lac; Lausanne, où se croisent les lignes de Genève à Zurich et de Paris à Milan; Vevey et Montreux, dans une situation des plus abritées et favorisées du soleil. Ces villes, auxquelles on peut ajouter Thonon et Evian, villes d'eaux, marquent seules l'attraction du lac.

La nouvelle formule de la construction urbaine est en effet l'ordre dispersé, au lieu de l'ordre serré, autrefois imposé par les nécessités de la défense; les jardins autour des maisons au lieu des cours enfouies au milieu des maisons; les maisons familiales ou tout au moins à peu de ménages au lieu des grandes constructions locatives; la lumière et le soleil dans la plus grande mesure possible.

Ces conditions se réalisent le mieux au bord du lac, à l'horizon largement ouvert, aux rivages longtemps désertés. Des lignes de tramways, des services d'autobus réunissent les nouveaux quartiers riverains au centre des villes.

Ainsi Montreux, longtemps restreint aux villages du haut, les plus anciens, voit le bord du lac se peupler; en tache d'huile l'extension se fait le long du rivage, une ligne ininterrompue de maisons, villas, hôtels rejoint Veytaux à Vevey; constructions de tous types, jardins de toutes grandeurs se suivent non seulement sur la grève, mais en arrière, bien exposés encore grâce à l'étagement, ou même en avant, comme sur la Roche aux Mouettes, près de Clarens.

Lausanne glisse aussi au lac, et en descendant s'étale. Sa banlieue de villas s'étend d'au delà de Lutry, par le Port de Pully, Chamblandes, Ouchy, jusqu'à Cour, s'interrompt à Vidy, dans la région des deltas du Flon et de la Chamberonne, et reprend à Saint-Sulpice et jusqu'à Préverenges.

La zone d'extension de Genève s'étend, sur la rive droite, jusqu'à Genthod et même Versoix; sur la rive gauche, jusqu'à Hermance, avec quelques interruptions. A distance de la ville, il s'agit de propriétés de luxe, dont les habitants ne se contentent pas, pour se rendre à Genève, du tramway riverain, ni des services de bateaux à vapeur, plus fréquents cependant sur cette partie du lac, mais disposent de leur propre canot à moteur ou d'une automobile.

Si l'on considère les propriétés qui ne sont pas habitées toute l'année, mais seulement l'été, Genève étend son action plus loin encore, presque jusqu'à Nyon. S'avançant à sa ren-

contre, plusieurs Lausannois possèdent des villas à Buchillon.

Les riverains ne sont pas les seuls à s'installer sur les bords du lac pendant la belle saison. Les châteaux, les riches villas, entourés de grands parcs, qui couvrent la côte de Savoie entre Thonon et Meillerie, ne s'ouvrent et ne s'animent que l'été, époque des vacances que l'on vient, de toutes les parties de la France, passer sur les rives du Léman. La ville d'eaux d'Evian a aussi une activité saisonnière. Montreux et Vevey, métropoles du tourisme dans la région, n'ont qu'une courte morte-saison.

Il y a lieu enfin de tenir compte du mouvement qui entraîne les classes moins fortunées, en brèves vacances dominicales, vers divers points de la côte où s'élèvent, à leur intention des auberges, restaurants et tea-rooms. L'attraction du lac se confirme ici par l'habitude de s'y faire servir la friture de poissons. La prospérité du Bouveret et de Saint-Gingolph ne s'explique que de cette manière.

Comme le fait remarquer Forel [17] lui-même, le bord immédiat du lac n'est pas seul à être favorisé par le tourisme: les stations assez élevées au-dessus du lac semblent même être plus recherchées que les rives; la vue panoramique y est encore plus belle. Grâce à l'inclinaison des versants, ces stations élevées appartiennent à la première zone de Forel, du moins la plupart d'entre elles: Glion, Caux, Chamby sur Montreux, Baumaroche sur Vevey, Chexbres. On en pourrait dire autant des quartiers d'extension des villes: les coteaux de Pregny, de Cologny, de Collonge et de Corsier, par exemple.

Le spectacle du lac bleu, de ces belvédères ou du rivage même, n'est apprécié que depuis un peu plus d'un siècle. On est unanime en effet à attribuer à J.-J. Rousseau l'origine du sentiment de la beauté de la nature, tel qu'il existe aujourd'hui. Et grâce à la *Nouvelle Héloïse*, le Léman se trouva profiter le premier de la nouvelle sensibilité.

Traduit en chiffres de population, le tourisme est cependant peu de chose: les visiteurs sont nombreux, mais ils ne restent pas longtemps chez nous; ils se succèdent rapidement. Tous les hôtes d'été échappent aux recensements. Quant au personnel des hôtels, il est souvent, lui aussi, nomade et change de théâtre d'activité avec la saison.

[17] Le Léman III p. 515.

La densité de la population urbaine établie à demeure dans les villas riveraines est faible aussi. Dans ces quartiers nouveaux, à petites villas familiales cachées dans les jardins, on ne retrouve pas les densités énormes des anciennes rues, étroites et bordées de hautes maisons locatives. De telle sorte que l'attraction du lac, qui n'est pas niable, ne contribue que médiocrement à la supériorité de peuplement de la zone riveraine.

Les villes du Léman appartiennent toutes à la première zone, pour les mêmes raisons que la population campagnarde, c'est-à-dire à cause d'avantages du relief et de l'altitude. L'accroissement du nombre de leurs habitants ne provient pas du lac, mais encore du relief: Montreux et Vevey derrière l'écran des montagnes, Lausanne au point où les murailles de la vallée du Rhône, longtemps abruptes, s'ouvrent enfin sur le Plateau. Genève, à l'endroit où elles se referment. Genève, c'est le lieu où le lac, se rétrécissant en fleuve, cesse d'être un obstacle à la circulation terrestre qui y trouve gué, île et ponts.

Il semble donc qu'on peut conclure comme suit:

La vallée du Rhône et du Léman ouvre, dans les Alpes et le Plateau suisse, une dépression d'une profondeur relative d'environ 300 mètres. Grâce à la différence d'altitude, des cultures riches, et surtout la vigne, y prospèrent et y attirent une population plus dense. D'autre part, les routes anciennes et modernes sont canalisées par cette vallée comme elles le sont par d'autres, et cela d'autant plus que les parois y sont escarpées et ne laissent que peu d'ouvertures. L'espace propre à recevoir villes et villages est d'autant plus étroit, dans la vallée du Léman, que le fond en est occupé par le lac. Cependant, la plupart des localités, quoique distantes du lac de moins de $2\,^1/_2$ km., ne sont pas au bord de l'eau. Leur site est déterminé par le relief. Ce n'est qu'au haut lac, dominé de versants abrupts, qu'elles sont contraintes de s'établir sur le rivage même. A la recherche de positions défensives, les anciennes villes fortes se sont approchées de l'eau. Mais le lac n'a exercé de véritable attraction que tout récemment, où le sentiment de la nature s'est développé dans les populations urbaines. La densité de peuplement n'en est pas sensiblement affectée.